

BOVIN / OVIN / CAPRIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

MAITRISER L'AMBIANCE DES BATIMENTS D'ÉLEVAGE CHEZ LES BOVINS-OVINS-CAPRINS

OBJECTIFS

- > Connaître les **besoins physiologiques** et les **recommandations** de conception d'un bâtiment d'élevage pour les bovins ou ovins ou caprins
- > Être capable de déterminer et **corriger les facteurs de risque** liés au logement d'élevage, pouvant engendrer des troubles de santé
- > Savoir **gérer le stress thermique** en bâtiment

INTERVENANTS



Nicolas Cros, Dr vétérinaire expert en ruminants - petits ruminants et formateur agréé

DATES(S) / LIEU / HORAIRES


- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

MAITRISER L'AMBIANCE DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE CHEZ LES BOVINS-OVINS-CAPRINS



BOVIN / OVIN / CAPRIN

PROGRAMME

La maîtrise de l'ambiance des bâtiments d'élevage permet d'assurer le bien-être des animaux et de l'éleveur afin d'optimiser les performances et réduire les troubles de santé.

- > **Besoins physiologiques et recommandations d'ambiance**
- > **Abreuvement et facteurs de risque**
- > **Relations ambiance et troubles de santé**
- > **Ventilation naturelle et dynamique**
- > **Gestion du stress thermique en bâtiment**
- > **Bilan de la formation**

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS,
SALARIÉS, TECHNICIENS
EN ÉLEVAGE BOVIN OU
OVIN OU CAPRIN

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET COLLABORATIVE,
QUIZZ, EXERCICES DE
MISE EN SITUATION,
ÉCHANGES INTERACTIFS

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

